



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/008
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située rue des chantiers sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5834 et en vue d'être utilisée pour l'exploitation d'un atelier de chaudronnerie ainsi que pour le stationnement de véhicules légers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société NOUVELLE D'ENTRETIEN ET DE CHAUDRONNERIE (SNEC), 91 rue des chantiers – Pont VI – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 324 536 952 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société NOUVELLE D'ENTRETIEN ET DE CHAUDRONNERIE (SNEC) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-011 portant sur la dépendance susvisée le 19/03/2024.

Description des dépendances :

- Le hangar 91 pour une surface de 1 686,32 m², ainsi qu'un terre-plein d'une superficie de 2 528 m², associé au bâtiment et non facturé,
- Des bureaux pour une surface de 29,17 m²,
- Des locaux divers pour une surface de 95,15 m²,
- Une parcelle de terrain revêtu d'une surface de 535 m².

Durée de la convention : Treize (13) mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-011 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.